

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
A ASSOCIATIONS
2016**

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSÉ Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 27.09.2016

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à :

- « Collège Blaise d'Auriol » (Expo « En Ville ») pour un montant de 300 €
- « Rugby Olympique Castelnaudary » (frais administratifs montée Fédérale 2) pour un montant de 7 000 €
- « Secours populaire » (subvention non versée 2015) pour un montant de 1 000 €
- « Comité d'organisation fête du cassoulet » (extension des droits de terrasse et exploitation des buvettes) pour un montant de 15 030 €
- « FDSEA » (marché gourmand + fête du cassoulet) pour un montant de 5109 €
- « Le Souvenir Français » (exposition « La Grande Guerre ») pour un montant de 150 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2016 pour un montant total de 28 589 €.

Vu la Commission des Finances en date du 17 septembre 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2016 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

*M. TAURINES André ne prend pas part au vote pour la subvention Le Souvenir Français,
M. LINOu Stéphane ne prend pas part au vote pour la subvention Le Souvenir Français.
M. THOMAS Guy ne prend pas part au vote pour la subvention Le Souvenir Français.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.


CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
28 SEP 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
26 SEP 2016
Par publication le :
27 SEP 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016
N°011-211100763-20160920-2016-246db-DE